

RÉUNION DU CONSEIL 5 DÉCEMBRE 2022

Lundi, le 5^e jour du mois de décembre 2022, une séance ordinaire des membres du conseil de la Municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain est tenue à la salle Honoré-Lacerte (371, rue de l'Église, Saint-Prosper-de-Champlain), à compter de 19 heures, à laquelle sont présents :

Mme Amélie Caron, conseillère;
Mme Chantal Dansereau, conseillère;
Mme France Bédard, mairesse;
Mme Line Toupin, conseillère;
M. Patrice Moore, conseiller;
Siège n° 1 vacant;
Siège n° 4 vacant.

Formant quorum sous la présidence de la mairesse France Bédard.

ASSISTAIT ÉGALEMENT À LA RÉUNION

Mme Nicole Adam, agente de bureau, assiste aussi à la séance à titre de secrétaire d'assemblée.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE

2. PRÉSENTATION DE L'ORDRE DU JOUR

1. Ouverture de la séance
2. Présentation de l'ordre du jour
3. Nomination d'une secrétaire d'assemblée
4. Approbation du procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022
5. Approbation des comptes et salaires
6. Affaires nouvelles
 - 6.1. ADMINISTRATION GÉNÉRALE
 - a) Adoption du calendrier des séances ordinaires du conseil municipal pour l'année 2023
 - b) Nomination des maires suppléants pour l'année 2023
 - c) Dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception pour l'année 2023
 - d) Dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement modifiant le règlement concernant les licences de chiens, la capture et la disposition des chiens et chats errants
 - e) Dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement portant sur le retrait du territoire de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain de la compétence de la Cour municipale commune de la ville de Trois-Rivières
 - f) Dépôt d'un avis de motion et d'un projet de règlement relatif à l'adhésion de la municipalité de Saint-Prosper-de-Champlain à l'entente relative à la Cour municipale commune de la municipalité régionale de comté de Mékinac
 - g) Approbation des écritures de régularisation
 - h) Dépôt des intérêts pécuniaires des membres du conseil municipal
 - i) Adhésion à la FQM - Renouvellement 2023
 - j) Élections partielles 2023
 - k) Entente et signature du contrat de travail liant la Municipalité à la Directrice générale et greffière-trésorière
 - l) Tarification des locations de salle
 - 6.2. SÉCURITÉ PUBLIQUE
 - 6.3. TRANSPORT
 - 6.4. HYGIÈNE DU MILIEU
 - 6.5. AMÉNAGEMENT ET URBANISME

- a) Reconduction des membres du Comité consultatif d'urbanisme (C.C.U.)
- b) Amendement de la résolution numéro 2022-11-157 concernant une demande à la CPTAQ
- 6.6. LOISIR ET CULTURE
 - a) Reconduction du mandat de la coordonnatrice et du représentant municipal à la bibliothèque Livresque
- 6.7. AUTRES
 - a) Demande financière de la FADOQ St-Prosper
 - b) Sollicitation du Bulletin des Chenaux pour la parution de voeux de Noël
 - c) Demande financière du Centre d'action bénévole des Riverains
- 6.8. CORRESPONDANCES
- 6.9. Compte-rendu des dossiers
- 6.10. Compte-rendu de la Mairesse concernant la dernière réunion de la MRC des Chenaux
- 6.11. Autres questions relatives aux sujets de la séance
- 6.12. Période de questions diverses
- 6.13. Clôture de la séance

2022-12-166
3. NOMINATION D'UNE SECRÉTAIRE D'ASSEMBLÉE

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer Mme Nicole Adam, secrétaire d'assemblée pour la séance ordinaire du 5 décembre 2022.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

2022-12-167
4. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE RÉGULIÈRE DU 7 NOVEMBRE 2022

CONSIDÉRANT que tous les membres du Conseil ont reçu, au moins 72 heures avant la présente séance, le procès-verbal de la séance régulière tenue le 7 novembre 2022 et que ceux qui sont présents déclarent l'avoir lu et renoncer à sa lecture durant la séance actuelle;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver le procès-verbal de la séance régulière du 7 novembre 2022.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

2022-12-168
5. APPROBATION DES COMPTES ET SALAIRES

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE les comptes et salaires suivants soient approuvés : Le chèque du déboursé du mois de novembre 2022 portant le numéro 12 106 au montant de 468 519,97 \$, auquel il faut ajouter les prélèvements portant les numéros 3246 à 3264 pour une somme totale de 490 704,05 \$. Les comptes à payer portant les numéros 12107 à 12150 inclusivement et totalisant la somme de 81 040,15 \$. Les salaires du mois de novembre s'élèvent à 13 407,38 \$. Les listes sont conservées aux archives de la Municipalité, dans un cahier spécial prévu à cet effet comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

6. AFFAIRES NOUVELLES

6.1 ADMINISTRATION GÉNÉRALE

2022-12-169

6.1.a) ADOPTION DU CALENDRIER DES SÉANCES ORDINAIRES DU CONSEIL MUNICIPAL POUR L'ANNÉE 2023

CONSIDÉRANT qu'en vertu de l'article 148 du *Code municipal*, le Conseil doit établir, avant le début de chaque année civile, le calendrier de ses séances ordinaires pour la prochaine année, en fixant le jour et l'heure du début de chacune;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et des voix des conseillers :

QUE le calendrier ci-après énuméré soit adopté pour la tenue des séances ordinaires du Conseil municipal pour l'année 2023 et que celles-ci débuteront à 19 heures :

Mardi le 10 janvier, lundi le 6 février, lundi le 6 mars, lundi le 3 avril, lundi le 1^{er} mai, lundi le 5 juin, lundi le 3 juillet, lundi le 7 août, mardi le 5 septembre, lundi le 2 octobre, lundi le 6 novembre et lundi le 4 décembre 2023.

Vote demandé par France Bédard

2022-12-170

6.1.b) NOMINATION DES MAIRES SUPPLÉANTS POUR L'ANNÉE 2023

Conformément à l'article 116 du *Code municipal du Québec*, le Conseil peut nommer un des conseillers comme maire suppléant, lequel en l'absence du maire ou pendant la vacance de cette charge, remplit les fonctions du maire, avec tous les privilèges, droits et obligations y attachés.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE nommer comme maire suppléant le conseiller Patrice Moore de janvier à juin inclusivement;

D'autoriser M. Moore à siéger en cas de vacance, d'absence ou d'incapacité d'agir de la mairesse.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.1.c) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DE RÉGLEMENT FIXANT LE TAUX DE TAXES, LES TARIFS ET LES CONDITIONS DE LEUR PERCEPTION POUR L'ANNÉE 2023

Le conseiller M. Patrice Moore donne l'avis de motion n° F-12-2022 et dépose un projet de règlement avec dispense de lecture fixant le taux de taxes, les tarifs et les conditions de leur perception.

Le projet de règlement est joint à l'avis de motion pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

6.1.d) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DE RÉGLEMENT MODIFIANT LE RÉGLEMENT CONCERNANT LES LICENCES DE CHIENS, LA CAPTURE ET LA DISPOSITION DES CHIENS ET CHATS ERRANTS

La conseillère Mme Line Toupin donne l'avis de motion n° C-12-2022 et dépose un projet de règlement numéro 2022-12-04 avec dispense de

lecture pour modifier le règlement concernant les licences de chiens, la capture et la disposition des chiens et chats errants.

Le projet de règlement est joint à l'avis de motion pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

6.1.e) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DE RÈGLEMENT PORTANT SUR LE RETRAIT DU TERRITOIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN DE LA COMPÉTENCE DE LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA VILLE DE TROIS-RIVIÈRES

La conseillère Mme Chantal Dansereau donne l'avis de motion n° D-12-2022 et dépose un projet de règlement avec dispense de lecture portant sur le retrait du territoire de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain de la compétence de la Cour municipale commune de la ville de Trois-Rivières.

Le projet de règlement est joint à l'avis de motion pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

6.1.f) DÉPÔT D'UN AVIS DE MOTION ET D'UN PROJET DE RÈGLEMENT RELATIF À L'ADHÉSION DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-PROSPER-DE-CHAMPLAIN À L'ENTENTE RELATIVE À LA COUR MUNICIPALE COMMUNE DE LA MUNICIPALITÉ RÉGIONALE DE COMTÉ DE MÉKINAC

La conseillère Mme Amélie Caron donne l'avis de motion n° E-12-2022 et dépose un projet de règlement avec dispense de lecture relatif à l'adhésion de la municipalité de Saint-Prospér-de-Champlain à l'entente de la Cour municipale commune de la Municipalité régionale de comté de Mékinac.

Le projet de règlement est joint à l'avis de motion pour en faire partie intégrante comme s'il était ici reproduit au long.

2022-12-171

6.1.g) APPROBATION DES ÉCRITURES DE RÉGULARISATION

CONSIDÉRANT que les écritures du journal général doivent être approuvées par la Mairesse ou un membre du Conseil municipal;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'approuver les écritures 429 à 431 du journal général numéro 13, et les écritures 137 à 142 du journal général numéro 18. Les journaux des écritures sont conservés dans le livre des procès-verbaux comme faisant partie intégrante du présent procès-verbal.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-12-172

6.1.h) DÉPÔT DES INTÉRÊTS PÉCUNIAIRES DES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

En vertu des articles 357 et 358 de la *Loi sur les élections et les référendums dans les municipalités*, tous les membres du Conseil municipal ont déposé leur formulaire de déclaration d'intérêts pécuniaires.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-12-173

6.1.i) ADHÉSION À LA FQM - RENOUELEMENT 2023

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE renouveler l'adhésion à la Fédération Québécoise des municipalités (FQM) pour l'année financière 2023 au coût de 1 223,83\$, incluant les taxes;

D'autoriser la directrice générale et greffière-trésorière, Mme Sandra Turcotte, à signer tout document pour donner plein effet aux présentes.

D'attribuer cette dépense au fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.1.j) ÉLECTIONS PARTIELLES 2023

Une annonce est faite à l'effet que s'il y a plus d'un candidat au poste de conseiller, siège numéro 1 et siège numéro 4, la date du scrutin sera le 5 mars 2023.

2022-12-174

6.1.k) ENTENTE ET SIGNATURE DU CONTRAT DE TRAVAIL LIANT LA MUNICIPALITÉ À LA DIRECTRICE GÉNÉRALE ET GREFFIÈRE-TRÉSORIÈRE

CONSIDÉRANT que la Municipalité a convenu de renouveler les services de Mme Sandra Turcotte à titre de directrice générale et greffière-trésorière;

CONSIDÉRANT que Mme Turcotte déclare connaître les conditions d'emploi prévues à la convention d'emploi à durée indéterminée pour la période du 1^{er} janvier 2023 au 31 décembre 2025 qui lui ont été soumises par la Municipalité;

CONSIDÉRANT que les conditions de travail ont été discutées et acceptées de la part des deux parties et que Mme Turcotte déclare en être satisfaite;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'autoriser la mairesse, Mme France Bédard à signer ledit contrat de travail ou tout document pour donner plein effet aux présentes.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-12-175

6.1.l) TARIFICATION DES LOCATIONS DE SALLE

CONSIDÉRANT que le Conseil est d'avis qu'il est nécessaire d'augmenter les tarifs de location des salles appartenant à la Municipalité puisque les coûts actuels ont été établis en 2016;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE fixer le montant des locations des salles appartenant à la Municipalité et le tarif pour le montage des salles, comme suit:

Édifice Flore-Irène-Gagnon

Location de la salle Honoré-Lacerte : 175 \$

Installation des tables et des chaises : 50,00 \$
Location de la salle Honoré-Lacerte pour un organisme de Saint-Prosper-de-Champlain : 0 \$
Location de la salle Honoré-Lacerte pour un organisme extérieur à but non lucratif : 75 \$
Location à un locateur qui en retire un revenu : 75 \$

Centre communautaire

Location de la cuisine collective : 100 \$
Location de la cuisine collective pour un organisme de Saint-Prosper-de-Champlain : 0 \$
Location de la cuisine collective pour un organisme extérieur à but non lucratif : 50 \$
Location d'un local à un locateur qui en retire un revenu : 50 \$

DE rendre effective cette tarification à compter du 1er janvier 2023.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

6.2 SÉCURITÉ PUBLIQUE

6.3 TRANSPORT

6.4 HYGIÈNE DU MILIEU

6.5 AMÉNAGEMENT ET URBANISME

2022-12-176

6.5.a) RECONDUCTION DES MEMBRES DU COMITÉ CONSULTATIF D'URBANISME (C.C.U.)

Il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire pour l'année 2023, les personnes suivantes au sein du Comité consultatif d'urbanisme:

Mme Chantal Dansereau présidente, M. Luc Gagnon vice-président, M. Réjean Parent directeur, M. Alain Cossette directeur et Mme Normande Savard directrice.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

2022-12-177

6.5.b) AMENDEMENT DE LA RÉSOLUTION NUMÉRO 2022-11-157 CONCERNANT UNE DEMANDE À LA CPTAQ

CONSIDÉRANT que l'objet de cette demande est la superficie du champ d'épuration qui a déjà été autorisée dans une précédente décision;

CONSIDÉRANT l'article 58.2 de la Loi sur la protection du territoire et des activités agricoles, il n'y a pas de superficie disponible hors zone agricole;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

QUE le Conseil recommande à la CPTAQ d'acquiescer à la demande du propriétaire du lot numéro 5 618 753 du cadastre du Québec.

Vote demandé par France Bédard Adoptée

6.6 LOISIR ET CULTURE

2022-12-178

6.6.a) RECONDUCTION DU MANDAT DE LA COORDONNATRICE ET DU REPRÉSENTANT MUNICIPAL À LA BIBLIOTHÈQUE LIVRESQUE

Il est proposé par Line Toupin et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE reconduire Mme Claudine Cossette au poste de coordonnatrice de la bibliothèque Livresque et de nommer comme représentant municipal, Patrice Moore, conseiller au siège numéro 3.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.7 AUTRES

2022-12-179

6.7.a) DEMANDE FINANCIÈRE DE LA FADOQ ST-PROSPER

CONSIDÉRANT la demande financière de la FADOQ St-Prosper pour les aider à l'organisation du souper annuel des fêtes des membres;

CONSIDÉRANT le montant demandé de 150 \$;

CONSIDÉRANT qu'aucun montant n'a été budgété à cet effet pour l'année en cours;

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

De leur accorder un montant de 50 \$.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-12-180

6.7.b) SOLLICITATION DU BULLETIN DES CHENAUX POUR LA PARUTION DE VOEUX DE NOËL

CONSIDÉRANT l'offre du représentant des ventes du journal Le Bulletin des Chenaux d'acheter une publicité dans le cahier spécial de la période des fêtes;

CONSIDÉRANT les coûts proposés :

150 \$ pour 1/8 de page couleur

250 \$ pour 1/4 de page couleur

375 \$ pour 1/2 page couleur

500 \$ pour 1 page couleur

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Amélie Caron et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'acheter une publicité à 150 \$ pour 1/8 de page couleur.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

2022-12-181

6.7.c) DEMANDE FINANCIÈRE DU CENTRE D'ACTION BÉNÉVOLE DES RIVERAINS

CONSIDÉRANT la demande financière au montant de 200 \$, du Centre d'action bénévole des Riverains, dont la mission consiste à promouvoir et développer l'action bénévole sur son territoire, ainsi qu'à répondre à des

besoins du milieu en favorisant un espace d'engagement bénévole autour des enjeux qui concernent la population.

POUR CES MOTIFS, il est proposé par Patrice Moore et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

D'accepter la demande d'aide financière du Centre d'action bénévole des Riverains et de donner un montant de 200 \$.

Cette dépense sera prise à même le fonds général.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

6.8 CORRESPONDANCES

6.9 COMPTE-RENDU DES DOSSIERS

6.10 COMPTE-RENDU DE LA MAIRESSE CONCERNANT LA DERNIÈRE RÉUNION DE LA MRC DES CHENAUX

6.11 AUTRES QUESTIONS RELATIVES AUX SUJETS DE LA SÉANCE

6.12 PÉRIODE DE QUESTIONS DIVERSES

2022-12-182

6.13 CLÔTURE DE LA SÉANCE

Il est proposé par Chantal Dansereau et résolu à l'unanimité des voix des conseillers :

DE clore la séance à 19h37.

Vote demandé par France Bédard

Adoptée

En signant ce procès-verbal, le maire atteste qu'il est réputé avoir signé toutes les résolutions de ce procès-verbal.

France Bédard
Mairesse

Nicole Adam
Secrétaire d'assemblée